

## Rapport d'activités 2019

**LA VAGUE                      asbl**

**SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT**

**SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL**

**pour enfants et adultes  
en situation de handicap**

Avenue Edouard de Thibault, 35  
1040 Etterbeek

Tél: 02/735.83.34  
Fax: 02/732.66.22

info@lavague.be

N° entreprise: 419.728.502

-

## **I. Présentation générale du service**

Dénomination de l'association : **La Vague asbl**

Adresse (siège social) : **Avenue Edouard de Thibault n°35 1040 Etterbeek**

Tél. : **02/735.83.34** E-mail : **info@lavague.be** Site Internet : **www.la-vague.be**

Sièges d'activités : **Avenue Edouard de Thibault n°35 1040 Etterbeek**

Personne de contact : **DAVID Béatrice**

Tél. : **02/735.83.34**

E-mail : **beatrice.david@lavague.be**

### **Objet social, finalité (selon vos statuts), philosophie générale du projet de service :**

L'ASBL La Vague a pour but d'apporter un soutien ponctuel, temporaire ou à plus long terme, aux personnes en situation de handicap, enfants ou adultes. Notre objectif est de favoriser leur autonomie, leur bien-être et leur épanouissement dans leurs différents milieux de vie. Notre objectif est d'aider la personne à utiliser ses propres ressources et celles de son milieu. Nous travaillons en lien avec la famille de la personne.

Pour mener à bien cet objet social, La Vague a développé un service d'accueil familial spécialisé pour enfants et adultes en situation de handicap. La Vague a également un service d'accompagnement en logement individuel pour des adultes en situation de handicap.

En outre, notre ASBL est compétente pour la recherche, la sélection et l'agrément de familles d'accueil.

Nos bénéficiaires et familles sont au cœur de notre travail. En effet, nous axons notre accompagnement sur les besoins et les souhaits de la personne accompagnée, que celle-ci soit en famille d'accueil, de parrainage ou en logement individuel. Notre travail est de donner une place et un espace de parole à chacun des acteurs du projet et d'aider l'enfant et l'adulte à se situer par rapport à ses différents milieux d'appartenances.

Ainsi, nous travaillons avec l'ensemble du réseau de la personne : la famille d'accueil, la famille de parrainage, la famille d'origine, la famille élargie, les amis, les autres intervenants et institutions (école, travail...). Nous envisageons la personne dans son contexte médico-psycho-social et impliquons son entourage relationnel, social, scolaire, professionnel, familial. Nous prenons en compte le niveau de développement de la personne, ses besoins, ses limites et ses projets.

Nous veillons particulièrement à l'inclusion de la personne, que ce soit via l'intégration scolaire en milieu ordinaire, l'intégration professionnelle en milieu ordinaire, le développement d'activités en milieu mixte.

Par ailleurs, nous tenons à développer et à maintenir l'autonomie de la personne tout en respectant ses limites, ses choix, ses droits, ses besoins et ses sentiments. Cet accompagnement sur mesure la soutient dans son épanouissement dans ses différents milieux. Pour nous, chaque personne, chaque situation est unique et a besoin d'un accompagnement individualisé, qui s'inscrit dans une méthodologie et approche discutée en équipe.

Au travers des différents entretiens que nous proposons, nous sommes particulièrement à l'écoute des bénéficiaires et des familles.

Nous avons bien sûr un rôle d'information, de soutien et de guidance de la personne et des acteurs concernés par son projet de vie.

Nous sommes soucieux du droit des personnes à avoir une vie affective et intime. Nous les entendons sur leurs besoins, demandes, souffrances et les aidons à développer cet aspect de leur vie, dans les limites de notre accompagnement. Nous travaillons donc en réseau pour mieux répondre aux demandes de chaque personne.

En tant que service, nous tenons à faire respecter et à appliquer la convention des droits de personnes en situation de handicap et des droits de l'homme et de l'enfant.

Nous sommes garants du secret professionnel et secret médical pour chaque situation. Ainsi, chaque dossier est précieusement gardé sous clé, avec la partie médicale du dossier consignée par le médecin de notre équipe. Lorsque nous sommes dans le cadre du secret professionnel partagé, nous transmettons précautionneusement les informations et uniquement, si celles-ci sont utiles.

L'équipe pluridisciplinaire réfléchit et se questionne sur ses pratiques, au travers de réunion d'équipe, de supervision d'équipe mais aussi en participant à des formations et colloques. Nous sommes attentifs à faire évoluer notre travail, en fonction de la réalité du terrain et de l'évolution des pratiques professionnelles.

De par la nature de notre travail, nous travaillons en réseau, notamment avec les différents intervenants qui gravitent autour de chaque situation. Aussi, nous développons les contacts avec des services pouvant venir en aide aux personnes accompagnées. Nous prenons en compte toute personne significative de l'entourage de la personne.

### **Public cible :**

Missions de base :

- 1° accompagnement précoce pour les enfants en bas âge ;
- 2° accompagnement pour les enfants et les jeunes ;
- 3° accompagnement pour les adultes ;

### **1) Les enfants en situation de handicap**

Les enfants qui nous sont adressés vivent en institution en raison de grosses difficultés rencontrées par leurs parents. En effet, ces parents souffrent, entre autres, de maladie mentale, de toxicomanie, d'alcoolisme, d'instabilité psychosociale, de grande précarité ou de handicap. Ils sont dans l'incapacité de prendre en charge l'éducation de leur enfant au quotidien. Théoriquement, nous pouvons démarrer un accueil pour des enfants de 0 à 18 ans pour autant que nous soyons en accord avec l'orientation en famille d'accueil ou en famille de parrainage. Néanmoins, l'âge moyen des enfants en début d'accueil se situe entre 2 et 6 ans.

Un enfant est orienté vers un projet d'accueil familial ou de parrainage parce que les intervenants qui s'en occupent et les instances responsables de sa situation (Juge, SPJ, SAJ) ont estimé que les capacités de mobilisation et de changement des parents d'origine étaient faibles ou que ceux-ci étaient trop peu présents, voire même absents dans la vie de leur enfant. Certains parents ne peuvent assumer qu'une parentalité partielle. Par ailleurs, certains enfants ne peuvent pas suffisamment bien se développer dans un milieu institutionnel. Pour ces enfants, les liens privilégiés qu'ils peuvent construire au sein d'une famille d'accueil stable et sécurisante sont plus propices à une meilleure évolution.

Pour d'autres, l'institution est nécessaire de par l'encadrement spécifique mais une famille de parrainage leur permet de vivre d'autres expériences et de créer des liens significatifs dans la durée.

La spécificité de notre service est de prendre en charge des enfants atteints de tout type de handicap et éventuellement, des troubles associés. Ils doivent donc bénéficier d'une reconnaissance officielle de handicap par un service compétent (PHARE, AVIQ, VAPH).

### **2) Les adultes en situation de handicap**

Nous avons également des adultes qui vivent à temps plein dans leur famille d'accueil. Souvent, ces adultes ont grandi dans leur famille d'accueil et sont dirigés vers notre service suite à l'arrêt de la guidance des services de placement familiaux de l'aide à la Jeunesse, aux 18 ans du jeune.

Nous accompagnons également des adultes, de tout âge, qui vivent en institution la semaine et qui rentrent dans leur famille de parrainage, plusieurs week-ends par mois. Ces adultes ont soit déjà vécu, enfant, dans leur famille de parrainage soit ce sont des adultes, en perte de lien familial, qui souhaitent créer une relation de confiance et d'attachement avec une famille de parrainage.

Par ailleurs, nous remplissons la mission d'accompagnement d'adultes en situation de handicap, vivant en logement individuel. Ces personnes peuvent vivre seule ou en couple. Nous assurons le suivi et la guidance de leur quotidien et nous les aidons à développer leur autonomie.

**Catégorie(s)** : 3 pour l'accompagnement et catégorie 4 pour la mission d'accueil familial, de courte durée (catégorie A) et de longue durée (catégorie B).

**Actions spécifiques** : Aucune

## II. Présentation des activités menées en 2019

### REMARQUE :

Présentation des informations statistiques récoltées dans les tableaux ci-joints (résultats globaux exprimés en nombres bruts et non en pourcentages) :

- ▶ Tableau « Personnes bénéficiant d'un accompagnement, seul ou avec une action spécifique ou avec un accueil familial ou avec un appui à la formation professionnelle ».

*Ce tableau concerne toutes les personnes bénéficiant d'un accompagnement qui, simultanément, bénéficient également d'un accueil familial et/ou d'une ou plusieurs actions spécifiques et/ou d'un appui à la formation professionnelle.*

- ▶ Tableau « Personnes bénéficiant d'un accueil familial »

*Ce tableau concerne toutes les personnes bénéficiant d'un accueil familial, avec ou sans accompagnement et détaille les informations spécifiques à cet accueil (numéros de dossier Service PHARE-AVIQ, localisation des familles d'accueil, ...).*

*Attention : Les services agréés pour l'accueil familial doivent donc remplir au moins deux tableaux : tableau « Accompagnement » et tableau « Accueil familial ».*

- ▶ Tableau « Personnes bénéficiant d'une action spécifique SANS accompagnement »

*Ce tableau concerne toutes les personnes bénéficiant d'une action spécifique SANS accompagnement. Pour ces personnes, le service doit compléter un tableau pour chaque action spécifique agréée.*

### 2.1. Mission(s) de base :

#### 2.1.1. Présentation globale du public bénéficiaire

##### 1) Adultes en logement individuel :

En 2019, notre ASBL a accompagné 13 personnes vivant en logement individuel, seules ou en couple.

Au cours de l'année, un accompagnement s'est terminé. La fin de ce suivi est survenue par le décès de cette personne qui avait alors 69 ans et vivait avec son épouse, que nous

accompagnons également. C'est une épreuve particulièrement difficile pour son épouse que nous avons soutenue de près, à l'aide de ses proches avec qui nous travaillons également. Pour l'équipe ce fût également difficile car nous avons accompagné cette personne durant plus de 22 ans. Nous savons que nous allons devoir faire face, dans les années à venir, à ce genre de situation car la population adulte que nous suivons est vieillissante pour la plupart. Nous avons également eu une demande d'accompagnement d'une personne ayant été auparavant famille d'accueil au sein de notre service. Cette personne avait déjà une reconnaissance de handicap mais avec les années qui ont passé, elle nous a demandé d'être suivie par notre service car son état de santé lui a imposé certaines limites.

En 2019, nous avons accompagné 10 hommes et 3 femmes, tous de nationalité belge sauf une personne qui a également la nationalité française.

Toutes les personnes suivies en accompagnement sont domiciliées sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, habitant en général à Etterbeek, à Woluwe-Saint-Lambert ou Woluwe-Saint-Pierre. Ceci s'explique par la nature de notre travail en accompagnement. En effet, nous rencontrons ces personnes plusieurs fois par mois, même souvent une fois par semaine au domicile, ou plus rarement dans nos locaux. Il est donc nécessaire que leur lieu de résidence soit dans une zone géographique pas trop éloignée de notre service.

Au niveau des personnes que nous accompagnons en logement individuel, il y a une augmentation des personnes adultes souffrant de « handicaps multiples ». Généralement il s'agit de troubles du comportement. Nous avons également une personne qui a un handicap physique lourd, nécessitant beaucoup de personnes autour d'elle. Nous l'avons aidé dans son souhait de vivre en autonomie dans un logement AVJ. Les places étant limitées, le projet est toujours en cours et la personne est sur liste d'attente.

Voici la répartition des catégories d'âge :

- De 17 à 44 ans : 2 personnes
- De 45 à 65 ans : 4 personnes
- Plus de 66 ans : 7 personnes

Comme expliqué ci-dessus, nous pouvons remarquer que la moitié des personnes accompagnées ont un âge avancé. Ceci intensifie souvent l'accompagnement car le suivi médical s'intensifie en lien avec l'âge. De plus, nous constatons chez certaines personnes, une perte d'autonomie liée à des soucis de santé. La question de l'avenir est souvent abordée ainsi que l'idée d'un éventuel placement en maison de repos. Ces questions sont abordées avec les personnes et nous ne travaillons jamais sans leur accord.

Concernant ces 13 adultes vivant en logement individuel, il est intéressant de préciser que les travailleurs de terrain ont atteint les objectifs fixés chaque année dans leur programme

d'intervention personnalisé. Certains de ces suivis durent depuis de nombreuses années, l'accompagnement de la Vague restant nécessaire pour ces personnes.

Chaque année, nous organisons une réunion d'évaluation avec la personne suivie, l'accompagnateur et la psychologue ou psychiatre de l'équipe. Nous prenons ce temps pour évaluer les objectifs ayant été fixés l'an dernier. Nous demandons à la personne le souhait de continuer avec notre service, les améliorations à apporter si nécessaire, les difficultés rencontrées durant l'accompagnement et les nouveaux objectifs pour l'année à venir. C'est un moment essentiel dans notre travail, un moment « d'arrêt » sur le travail effectué et sur les besoins et désirs du bénéficiaire. Si durant l'année en cours, des soucis importants se font ressentir dans l'accompagnement, nous n'hésitons pas à faire une réunion intermédiaire afin de revoir les objectifs et les domaines d'accompagnement. La personne adulte est actrice de sa vie et de son accompagnement. Nous ne prenons pas de décision à leur place et nous la soutenons dans toutes les démarches qu'elle souhaite entreprendre. C'est la raison pour laquelle le travail en réseau et avec l'entourage de la personne est important dans notre mission.

Au niveau de l'analyse de ce public cible, ce qui a marqué durant l'année 2019 le personnel de la Vague, est le vieillissement des personnes adultes. En effet, nous pouvons constater d'une part que ces accompagnements durent depuis plus de 15 ans pour 8 personnes. D'autre part, ces personnes accompagnées sont forcément vieillissantes. Le cumul du vieillissement et du handicap des personnes suivies nous fait nous rendre compte qu'il y a une perte d'autonomie, de manière progressive. Ainsi, nous avons multiplié nos accompagnements aux rendez-vous médicaux mais avons aussi assuré le suivi médical de manière plus intensive. Cela prend beaucoup de temps de travail à l'équipe de terrain. Nous devons donc souvent nous poser la question des limites de notre accompagnement mais nous tenons à respecter le choix de vie des personnes de garder leur autonomie au sein de leur logement. Nous développons donc des partenariats avec le réseau afin que la prise en charge soit mieux répartie et que nous puissions continuer à suivre les besoins et choix des personnes vieillissantes. De plus, se pose également la question du décès des personnes accompagnées, de l'impact que cela a pour le/la conjoint(e) mais aussi sur l'équipe, étant donné la durée importante de notre accompagnement.

## **2) Adultes vivant en famille d'accueil ou de parrainage :**

Ils sont au nombre 17.

Au sein de notre service, nous avons à la fois la mission d'accueil familial pour les enfants et à la fois la mission d'accueil familial pour les adultes. Ainsi, certains de « nos » enfants déjà suivis passent à l'équipe adulte à l'âge de 20 ans, lorsque la protection judiciaire s'arrête. Cela permet à ces jeunes adultes et à leur famille d'accueil de pouvoir bénéficier d'un accompagnement de type accueil familial malgré l'arrêt des mesures de protection judiciaire.



Au niveau du genre : il y a 10 hommes et 7 femmes, tous de nationalité belge.

Quant au niveau du handicap, on constate une majorité de handicaps « multiples », notamment des troubles du comportement associé à un handicap physique ou à un handicap mental. Dans les familles, lorsque l'adulte présente un trouble du comportement, cela complique bien souvent la vie quotidienne. Il est donc d'autant plus important que les familles d'accueil puissent bénéficier du suivi et du soutien d'un service comme la Vague.

Contrairement aux situations bénéficiant d'un accompagnement en logement individuel, la plupart des situations d'accueil familial adultes se situent en région wallonne ou en région flamande. En effet, le placement familial implique moins de déplacements réguliers entre le service et le domicile des bénéficiaires. Ainsi ce type d'accompagnement ne nécessite pas nécessairement une proximité géographique. Seuls 5 bénéficiaires vivent en région bruxelloise. La plupart des personnes sont domiciliées dans leur famille d'accueil si elles y vivent à temps plein. Nous avons également des personnes qui bénéficient d'une famille d'accueil mais également d'une famille de parrainage. Cela permet d'offrir à la famille d'accueil un « répit ».

Concernant le nombre de nuitées, celui-ci peut différer d'une situation à l'autre. En effet, dans les situations de parrainage les bénéficiaires vivent en institution (ou même en logement seul pour une situation) et rentrent en famille de parrainage certains week-ends et/ou en période de vacances.

Cependant, la majorité des bénéficiaires sont à temps plein au sein de leur famille d'accueil. Mais ils ont bien entendu des activités extérieures (centre de jour, travail, ...) et rentrent tous les soirs dans leur famille d'accueil.

Voici la répartition des catégories d'âge :

- De 18 ans à 20 ans : 5 personnes
- De 21 ans à 25 ans : 4 personnes
- De 25 ans à 34 ans : 2 personnes
- De 35 ans à 65 ans : 6 personnes

Nous pouvons constater que plus de la moitié des personnes adultes vivant en famille d'accueil ou de parrainage ont entre 18 et 34 ans. Souvent, ces jeunes adultes ont vécu dans leur famille depuis leur plus jeune âge. C'est un suivi de longue durée, qui a parfois déjà débuté au sein de notre service dans l'équipe enfant. Ainsi, nous avons des jeunes adultes qui sont inscrits à la Vague depuis leur toute jeune enfance. Il y a donc un lien de confiance qui est instauré depuis de nombreuses années malgré le fait que l'accompagnateur change aux 18 ans du jeune. En effet, ce changement a lieu car arrivé à l'âge adulte, les jeunes ont

souvent de nouveaux projets : travail, autonomie, ... C'est aussi une manière symbolique de passer à l'âge adulte et d'apprendre à gérer sa vie, ses choix.

Chaque année, nous organisons un bilan annuel d'évaluation de l'année écoulée et des objectifs fixés. Cette réunion se fait en présence du bénéficiaire, de la famille d'accueil, de l'accompagnateur et de la psychologue ou de la psychiatre. Nous prenons le temps de voir la personne adulte seule afin qu'elle puisse s'exprimer sur son quotidien en famille d'accueil, sur les différents aspects de sa vie (travail, loisirs, relations sociales, désirs pour l'avenir, ...). Dans un second temps, nous voyons la famille d'accueil, en présence de la personne accueillie, pour échanger sur la vie partagée entre eux et sur la continuité de notre accompagnement. N'étant plus dans l'obligation d'un suivi de notre service (comme c'est le cas pour les enfants), nous prenons en compte l'avis de la personne adulte mais également de la famille d'accueil sur la suite de notre accompagnement en veillant à fixer des objectifs pour l'année à venir. Par ailleurs, si durant l'année, des tensions apparaissent au sein de la vie de famille, nous sommes toujours présents pour les rencontrer et refaire le point sur la situation. Il est d'ailleurs très rare qu'une fin d'accueil familial soit due à une rupture entre le bénéficiaire et la famille d'accueil.

Au niveau de l'analyse, nous sommes à nouveau, dans ce type de public, inquiet du vieillissement des personnes en accueil familial mais surtout des familles d'accueil. Vu l'âge des adultes, il n'est pas rare d'avoir des familles d'accueil qui ont plus de 65 ans. Certes, ils n'ont plus la charge d'un travail mais les soucis de santé commencent à se développer. Nous devons régulièrement aborder la question de l'avenir, tant pour la personne adulte que pour la famille d'accueil. De plus, les familles d'accueil vieillissantes ont parfois le souhait de déménager et de prendre une maison plus petite, moins difficile à entretenir. Nous devons alors nous poser la question de l'avenir et de la suite de l'accueil. Souvent, le lien affectif étant fort présent, l'accueil de la personne ne prend pas fin. Il est parfois modifié en parrainage pour garder le lien affectif dans la durée et permettre à l'adulte de prendre plus d'autonomie et à la famille d'accueil de pouvoir souffler.

### **3) Enfants vivant en famille d'accueil ou de parrainage :**

Ils sont au nombre de 25.

Nous avons eu deux entrées au cours de l'année 2019. Une entrée concerne un jeune enfant d'à peine 2 ans, vivant en pouponnière et pour qui il y a déjà une famille d'accueil pressentie. Nous avons donc été mandaté afin d'évaluer le projet et le mettre en œuvre. Nous avons également été contactés par le SAJ concernant un jeune de 16 ans, vivant déjà en famille d'accueil mais où la situation est difficile. La famille d'accueil et le jeune ont besoin d'un suivi d'un service de proximité afin de soutenir le projet et mettre des solutions en place. Nous avons eu une sortie d'un jeune de 18 ans, la protection judiciaire a été arrêtée et ce jeune, ainsi que la famille, souhaitait continuer le projet sans aide d'un service tiers.

C'est une situation stable depuis de nombreuses années qui, en effet, ne nécessite plus un suivi régulier.

Parmi nos bénéficiaires enfants, nous dénombrons 15 garçons et 10 filles. Ceux-ci sont tous de nationalité belge.

Au niveau du handicap des enfants que nous accompagnons, la grande majorité présente un handicap mental léger avec, de plus en plus souvent, un trouble du comportement associé. Quelques jeunes sont porteurs d'un handicap de la vue ou de l'ouïe. Une jeune est également atteinte de mucoviscidose. D'autres jeunes ont des maladies associées à leur handicap.

La répartition géographique des familles d'accueil se fait comme suit : 14 enfants vivent en Région Bruxelles-Capitale. Les autres enfants habitent en région wallonne ou flamande mais aussi en province de Liège ou de Hainaut.

Voici la répartition des catégories d'âge :

- De 0 à 5 ans : 3 personnes
- De 6 ans à 15 ans : 14 personnes
- De 15 ans à 18 ans : 8 personnes

L'accueil familial d'un enfant sollicite énormément de personnes et de structures autour de ce dernier : école spécialisée, soins et suivis particuliers, contacts avec la famille d'origine, organisation de rencontre avec la famille d'origine, lien étroit avec le mandant (Tribunal de la Jeunesse, SPJ, SAJ), structures d'hébergement, structures de répit, ... C'est une articulation complexe entre ces différents acteurs afin de permettre à l'enfant de s'épanouir au sein de sa famille. De plus, il est important pour nous d'expliquer l'histoire de vie à l'enfant, quand celui-ci est prêt à l'entendre. Du fait des limites des enfants, il est parfois compliqué de bien faire comprendre à l'enfant les difficultés rencontrées par ses parents biologiques. Nous soutenons également la famille d'accueil ou de parrainage et les accompagnons au mieux dans les projets de vie de l'enfant et de la famille.

Pour ce faire, nous organisons chaque année une réunion bilan, où plusieurs points sont abordés : évolution de l'enfant par rapport à l'année dernière, difficultés rencontrées par l'enfant, points forts de celui-ci, objectifs pour l'an prochain, évaluation de l'accompagnement de notre service, ... En fonction de l'âge de l'enfant, celui-ci participe en partie à la réunion. Cette réunion est organisée avec les accompagnants (assistante sociale et assistante en psychologie), l'enfant, la famille d'accueil ou de parrainage et la psychologue ou la psychiatre. Il est important de préciser qu'au sein de l'équipe enfant, nous travaillons uniquement sous mandat. Ainsi, le mandant de l'enfant est un partenaire privilégié dans le suivi de la situation. De plus, nous constatons que les enfants qui ont encore des contacts avec leurs parents biologiques, ont bien saisi le rôle de la Vague et sont très preneurs de ces

rencontres. Au plus leur âge avance, au plus ils nous demandent des informations sur leur début de vie, sur leurs parents, ... C'est une mission essentielle pour le bon développement de l'enfant. Chaque enfant, a besoin de connaître son histoire même si elle est parfois difficile à entendre et/ou à comprendre.

Au niveau de l'analyse, nous pouvons également observer que les enfants sont accompagnés en famille d'accueil depuis de nombreuses années, pour les catégories d'enfants de plus de 6 ans. En effet, au sein de notre service, l'accueil de l'enfant est souvent réalisé quand celui-ci est en bas âge. De plus, nous développons un accueil de longue durée et donc l'accompagnement des situations se fait sur de nombreuses années. Ayant par ailleurs une mission d'accueil familial adulte, les enfants arrivés à l'âge adulte, peuvent continuer à être suivi par notre service. Il y a certes un changement d'intervenant mais la continuité du service est souvent très importante et essentielle pour les familles d'accueil et les jeunes. Nous observons également de plus en plus de demande de services d'accueil familial de l'Aide à la Jeunesse, qui s'arrêtent aux 18 ans de l'enfant et pour qui, il est encore nécessaire qu'un encadrement soit effectué par un service. Nous sommes par ailleurs très attentifs au type d'accompagnement que nous offrons aux familles d'accueil car il n'est pas simple d'accueillir un enfant. Différents aspects sont à prendre en compte : école, santé, soins spécifiques, contacts avec la famille d'origine, contacts avec le mandant, ...

#### **4) Familles candidates pour l'accueil familial ou le parrainage :**

En outre, notre service est compétent pour l'accueil familial, prévu dans le décret de la COCOF au chapitre 6, lieux de vie, article 62, 3°.

Placement familial : organiser, en complément à l'accompagnement, la recherche et la sélection de familles d'accueil. Mais aussi participer à une sensibilisation collective au handicap auprès des professionnels et de toute personne en relation avec la personne en situation de handicap.

Nous répondons aux missions prévues dans le décret à l'article 69 :

- 1) Rechercher et sélectionner des familles d'accueil selon leur capacité à développer un accueil adapté aux besoins de la personne en situation de handicap ;
- 2) Élaborer, avec la personne en situation de handicap, éventuellement son représentant légal et la famille sélectionnée, un projet d'accueil s'inscrivant dans son projet de vie ;
- 3) Assurer un accompagnement individualisé de la personne en situation de handicap au départ de ce projet d'accueil ;
- 4) Accompagner, informer et soutenir les familles d'accueil dans leur mission

Durant cette année 2019, nous avons rencontré 6 familles candidates pour accueillir un enfant ou adulte soit à temps plein soit pour un accueil de courte durée. Nous distinguons deux types de demandes : des familles qui connaissent déjà un enfant ou un adulte vivant en institution de par leur métier et qui souhaitent accueillir la personne. Ou bien, ce sont des familles qui sont intéressés par le handicap et l'accueil familial. Bien souvent ces personnes ont dans leur entourage une connaissance touchée par le handicap.

« Recruter » une famille d'accueil ou de parrainage est une mission difficile sans garantie aucune. Tout d'abord, nous devons nous assurer que la famille candidate est stable tant au niveau familial, que professionnel et émotionnel. En effet, nous devons pouvoir garantir à l'enfant ou l'adulte qui sera placé que la famille puisse lui offrir une vie stable et épanouissante. Nous avons une longue procédure qui dura environ 6 mois, parfois plus si la situation est complexe. À tout moment, la famille candidate ou la Vague peut mettre fin à la candidature. Si la candidature s'arrête, nous discutons avec la famille candidate sur les raisons de l'arrêt.

Nous avons pu constater durant cette année 2019 que plusieurs familles se sont portées candidates même si le projet n'a pas forcément abouti. Cela nous donne de l'espoir pour l'avenir même si 6 familles candidates ne sont pas assez nombreuses par rapport aux nombres de personnes inscrites sur notre liste d'attente pour un accueil familial. Mais contrairement à d'autres années, où parfois nous n'avions aucune famille qui se présentait, c'est une belle évolution. Nous pensons qu'il est essentiel de pouvoir communiquer sur le manque de famille d'accueil pour les personnes en situation de handicap. Il faut pouvoir régulièrement faire des campagnes de sensibilisation et de communication pour faire parler de l'existence de notre service mais surtout et avant tout, de l'existence des enfants et adultes en attente d'une famille. C'est la mission la plus « frustrante » au sein de notre service, car nous avons peu de résultat mais chaque nouvel accueil est une victoire.

Dans le futur, nous espérons avoir plus de moyens, notamment financiers, pour développer cette mission.

#### 2.1.2. Nature des demandes et domaines d'accompagnement :

##### **1) Population adulte**

La nature des demandes porte principalement sur un accompagnement administratif et financier ainsi que sur le développement de l'autonomie du bénéficiaire.

Ceci concerne particulièrement les adultes vivant en logement individuel. Notre présence consiste à renforcer leur autonomie, déjà installée. Dans ces situations nos principaux partenaires sont les familles des bénéficiaires ainsi que différents intervenants (lieu de travail, administrateur des biens, milieu médical, ...).

Nous apportons donc un soutien aux familles dans leur questionnement face à l'avenir de leur enfant, frère ou sœur, ...

Nous avons également des demandes de recherche de travail. Cette recherche peut évoluer vers un accompagnement de longue durée lorsque la personne apprend à connaître notre service et les missions que nous proposons et si elle souhaite poursuivre l'accompagnement avec nous. D'autres ne sont pas intéressées par un accompagnement et se limitent à des aides ponctuelles sans qu'une convention soit établie.

Nous constatons que la nature des demandes évolue peu au fil des années et concernent souvent les mêmes domaines. Par contre, la demande initiale d'accompagnement au niveau administratif et financier débouche souvent sur d'autres aspects de la vie quotidienne tels que : recherches de vacances, loisirs, aides familiales, soins de santé, ...

La solitude des personnes adultes est la principale difficulté rencontrée dans notre travail au quotidien. Malgré leurs activités journalières (centre de jour, travail), leur réseau social reste bien souvent fort limité.

Une dernière précision concernant l'accompagnement des adultes au sein des familles d'accueil : d'une part, nous veillons à la mise en œuvre des projets souhaités par le bénéficiaire au sein de sa famille et dans sa vie de manière générale ; d'autre part, nous sommes présents en soutien pour les accueillants.

## **2) Population enfant :**

Notre travail repose sur l'accompagnement de l'enfant dans sa globalité. Pour cela nous intégrons tous les aspects de sa vie : la famille d'accueil, la famille d'origine, la scolarité, les prises en charges dont il bénéficie, la santé, les loisirs, les vacances, les relations avec les mandants, etc.

L'enfant étant placé en famille d'accueil, notre présence et notre accompagnement s'instaurent sur du long terme.

Notre service accorde beaucoup d'importance au maintien des relations entre l'enfant et sa famille d'origine élargie. Pour ce faire, nos locaux sont aménagés de telle sorte que nous disposons d'un grand espace pour des rencontres encadrées. Les missions d'encadrement des contacts des enfants avec leurs parents s'effectuent sous mandat du Tribunal de la Jeunesse, du SPJ ou du SAJ. Ceci peut parfois engendrer des difficultés de collaboration entre notre service et les familles d'origine car il n'est pas facile pour les familles d'origine d'accepter l'accueil de leur enfant par une autre famille et de distinguer le cadre d'intervention de notre service par rapport à la place du mandant du placement.

Depuis environ une petite dizaine d'année, nous avons développé une offre de parrainage, en partie en raison de la difficulté de trouver des familles d'accueil à temps plein. Il semble

que le parrainage rencontre plus de succès au niveau des familles candidates car l'accueil temporaire de l'enfant peut paraître moins contraignant.

Une des particularités de cette nouvelle pratique concerne la nécessité de travailler en étroite concertation avec l'institution qui héberge l'enfant au quotidien et de favoriser une relation de confiance et de collaboration entre l'institution et la famille de parrainage.

Au niveau de l'analyse de la nature des demandes, ces dernières restent fidèles aux années précédentes. Avec les personnes adultes, nous déterminons les domaines d'accompagnement dans lesquels ils souhaitent avoir une aide. Ainsi, certains aspects de la vie quotidienne ne font pas toujours l'objet d'une demande. C'est la raison pour laquelle il est important de pouvoir évaluer chaque année la nature des demandes afin de pouvoir les adapter.

Pour l'accompagnement des enfants, la nature des demandes est très globale comme déjà expliqué ci-dessus. Cependant, nous constatons qu'au plus l'enfant avance dans l'adolescence, au plus il formule ses propres demandes. Il n'est pas rare qu'un enfant soit preneur de plus en plus de rendez-vous sans la présence de sa famille d'accueil. Cela peut s'expliquer de part la maturité de l'enfant qui évolue, de son besoin d'autonomie qui se développe mais aussi du lien de confiance qui s'est installé avec les intervenants durant des années. Aussi, ces enfants savent que nous sommes présents pour répondre à leurs questions concernant leur histoire de vie. Dès l'intervention de notre service, nous faisons vivre l'histoire de vie de l'enfant dans sa tête et dans son cœur. Nous gardons précieusement toutes les informations sur son histoire. Et nous lui transmettons son histoire dès qu'il est preneur. Les débuts sont parfois compliqués à vivre pour l'enfant mais la plupart du temps, c'est l'enfant qui recontacte le service pour avoir de plus en plus d'informations et parfois même, avoir un contact (lettre, dessins, vidéos, ...) avec sa famille d'origine. Nous restons vigilants à ce que l'enfant ne soit pas pris dans un conflit d'intérêt entre sa famille d'origine et sa famille d'accueil.

### **III. Nombre total des interventions définies à l'article 26 pour les missions visées aux articles 3 et 4**

Total suivi bénéficiaire : **55**

Total interventions : **2.540**

Total accueil familial : **42**

Nombre nuit catégorie A et B :

- Catégorie A (accueil courte durée) : **1.918 périodes**
- Catégorie B (accueil longue durée) : **2.085 périodes**

Concernant le nombre de nuitées, la majorité de nos bénéficiaires, enfants et adultes confondus, sont à temps plein dans leur famille d'accueil.

Pour les situations ne vivant pas à temps plein dans leur famille, ceci s'explique pour plusieurs raisons :

- a. Des enfants qui vivent en institution la semaine et rentrent le week-end dans leur famille de parrainage ou d'accueil.
- b. Des adultes résident en institution et ne rentrent pas systématiquement tous les week-ends en famille d'accueil.
- c. Dans le cadre de la préparation d'un nouvel accueil ou d'un parrainage, il n'y a pas encore eu, ou bien il y a eu peu de nuits en famille d'accueil ou de parrainage alors que ces situations sont déjà comptabilisées dans nos suivis.
- d. Hospitalisation de l'enfant ou de l'adulte

Voici quelques exemples d'interventions menées en 2019. Cette liste est bien entendu, non exhaustive :

- Rencontres avec les familles d'accueil au domicile
- Contacts avec les institutions
- Audience au Tribunal pour le renouvellement du placement en famille d'accueil ou de parrainage
- Contacts avec la famille d'origine
- Rendez-vous dans les écoles
- Encadrement des rencontres entre enfants et leurs parents d'origine
- Recherche d'activités, de loisirs et de vacances
- Accompagnement à des rendez-vous médicaux
- Réunions de concertation avec différents intervenants
- Entretien avec de nouvelles familles candidates pour l'accueil
- Echanges avec les mandats et avocat de l'enfant

#### **IV. Evaluation de la mise en œuvre du projet de service visé à l'article 16**

Notre projet de service a été entièrement revu en équipe le 17 octobre 2019, en vue également de l'adapter aux nouvelles exigences de l'arrêté 2017/1127 relatif aux services d'accompagnement. Pour procéder, nous avons organisé une réunion d'équipe commune et



avons défini tous ensemble, point par point, ce que nous souhaitons intégrer au projet de service. Il est important que chaque membre de l'équipe participe à la réflexion et l'élaboration de ce projet afin de travailler en cohérence avec les valeurs et missions du service.

Etant donné que nous avons deux équipes séparées pour les missions spécifiques auprès des enfants et des adultes, nous souhaitons également étayer notre projet de service avec les diversités de chaque mission. Mais avant tout, il était important d'avoir un tronc commun à l'ensemble du service.

Nous pensons évaluer tous les deux ans la mise en œuvre de ce projet de service et y apporter des modifications, si nécessaire. Cette évaluation se fera en équipe commune, toutes fonctions confondues. De plus, cette évaluation sera aussi nourrie des différentes discussions et actions que nous aurons menées auprès de nos bénéficiaires. En effet, c'est le travail de terrain et la réflexion d'équipe qui nous permet d'élaborer ce projet de service.

## **V. Faits marquants de l'activité du service**

Cette année 2019 a été principalement marquée par les 40 ans de la Vague. Ayant un budget limité, nous avons organisé une petite fête au sein des locaux de la Vague avec nos bénéficiaires, nos familles d'accueil et familles d'origines et les sympathisants de la Vague. Ce fût un moment très convivial où toutes les personnes présentes ont pu faire connaissance et passer un agréable moment.

Cette année, nous avons également mis en œuvre un autre outil de communication afin de présenter notre service mais aussi, rechercher des nouvelles familles d'accueil. La personne en charge de la recherche de famille d'accueil a filmé des personnes adultes accompagnées ainsi que des familles d'accueil. Chacun d'entre eux a pu s'exprimer sur son vécu, sur ses difficultés, sur ses ressources et aussi sur l'accompagnement de notre service. Ces témoignages sont sur notre page Facebook mais également sur notre site Internet. Nous avons eu des très bons retours de ces témoignages. Nous pensons que c'est une excellente manière de communiquer : entendre directement le témoignage des personnes en situation de handicap.

D'ailleurs, nous avons pu constater que nous avons beaucoup plus d'appels et d'entretiens avec des familles candidates pour l'accueil ou le parrainage. Nous avons six familles ou personnes qui se sont présentées pour devenir familles d'accueil/parrainage. C'est une réelle évolution positive par rapport à des années ultérieures où nous n'avions aucune candidature. Nous sommes d'ailleurs toujours en cours d'agrément pour des familles qui se sont présentées et espérons pouvoir mettre en place l'accueil effectif dans le courant de l'année 2020.

## **VI. Modalités de mise en œuvre du travail en réseau conformément aux dispositions de l'article 71, 5° du décret**

Afin de garantir le meilleur accompagnement de nos bénéficiaires mais également des familles d'accueil et d'origine, nous travaillons essentiellement en réseau.

D'une part, nous travaillons directement avec toutes les personnes gravitant autour de l'adulte ou de l'enfant, dans ses différents milieux de vie : famille d'origine, école, travail, mandants, centre de jour, centre de répit, centre d'hébergement, milieu médical et paramédical dans son ensemble, réseau d'aides à domicile, administrateur des biens et/ou de la personne, activités de loisirs, ... Grâce au travail de réseau, nous pouvons mieux répondre aux besoins des bénéficiaires et les aider à développer leur projet de vie, leur bien-être et leur autonomie.

D'autre part, nous travaillons avec d'autres services afin d'échanger sur nos pratiques, échanger nos réflexions, nos questionnements, ... Nous pouvons citer quelques-unes de nos participations :

- ASAH-BXL : Fédération des services bruxellois d'accompagnement et d'action en milieu ouvert pour personnes en situation de handicap.
- AFEA : il s'agit du réseau des services d'accompagnement en accueil familial pour personnes handicapées de la Fédération Wallonie-Bruxelles ([www.afea.be](http://www.afea.be)). À l'origine, les 5 services wallons et la Vague se sont rendu compte qu'ils étaient confrontés aux mêmes difficultés, dont la plus importante est le manque de familles d'accueil. Ils ont donc décidé de se constituer en réseau d'une part, pour faire corps ensemble pour interpeller les politiques et d'autre part, afin de mener des campagnes de communication communes. Ces 7 services se réunissent une fois tous les deux mois.
- Groupe inter-psys : composé de certains psychologues de Services d'Accueil familial relevant du secteur handicap et de l'Aide à la Jeunesse.
- Travail de réseau avec les services de la commune d'Etterbeek : CPAS, PROXIBAT, Coordination petite enfance, et bien d'autres.

## **VII. Moyens mis en œuvre pour favoriser la participation et l'inclusion des personnes handicapées**

Chaque année, notre service organise différents événements qui ont, entre autres, pour but de faire connaître notre association et également récolter des fonds. Durant ces événements, nous invitons les personnes suivies par notre service à participer. En effet, nos événements sont ouverts au grand public, aux sympathisants de la Vague mais aussi à nos bénéficiaires. Nous n'hésitons pas à aller les chercher à domicile, s'ils souhaitent participer mais sont freinés par le trajet. Ainsi, c'est un moment de rencontre entre différents publics.

Nous constatons que ces événements sont très importants pour nos bénéficiaires. D'une part, c'est un moment festif, en dehors du cadre de travail habituel. D'autre part, ils font connaissance avec des personnes vivant une réalité semblable à la leur mais aussi, avec des personnes extérieures au service. Nos bénéficiaires sont toujours très preneurs de participer aux événements et sont ravis des journées partagées.

Nous constatons que grâce à ces journées, des liens se créent parfois avec des bénéficiaires et des sympathisants de la Vague, qui ne se connaissaient pas auparavant.

Dans notre accompagnement au quotidien, nous veillons également à pouvoir permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir vivre, autant que possible, dans un milieu dit « ordinaire ». Ainsi, nous essayons tant que possible que les enfants puissent être en milieu scolaire de type inclusif. Ou bien, participer à des activités et vacances inclusives. Par rapport au travail, nous constatons qu'il y a de plus en plus de possibilités pour nos bénéficiaires de travailler dans un milieu ordinaire : commune, grande chaîne de restauration rapide, ...

## **VIII. Données globalisées relatives au personnel occupé et changements intervenus pendant l'année**

La composition de l'équipe en 2019 est la suivante :

- DAVID Béatrice : Directrice
- ISTASSE Florence : Secrétaire comptable
- GILLES Ségolène : Chargée de la recherche de famille d'accueil : écartement grossesse et congé de maternité de 5 septembre 2018 au 25 septembre 2019. Remplacée durant cette période par VERCAUTEREN Morgane
- LESCALIER GROSJEAN Isabelle : Psychologue
- MIGNOLET Gaëtane : Psychiatre
- GOUNAROPOULOS Nicolas : Educateur
- WAUTELET Véronique : Assistante sociale
- NARDI Sophie : Assistante sociale

- UMUTONI Naomi : Assistante sociale
- VAN HAZENDONK Carole : Psychologue, en certificat médical depuis le 27 novembre 2019
- BARROS Paola : Assistante en psychologie
- GILLOTAY Diane : Assistante en psychologie
- KARADENIZ Cemre : Assistante en psychologie

Durant l'année 2019, Monsieur AMANQUI Roberto, qui a quitté le service le 21 juin 2019, a été remplacé par Madame NARDI Sophie. Madame HERREGODS Céline a quitté le service le 20 juin 2019 et a été remplacée par Madame KARADENIZ Cemre.

Au niveau des formations de l'équipe, voici les différentes formations suivies :

- Le 12 novembre 2019, participation à la journée du logement inclusif solidaire qui avait lieu au Parlement Bruxellois. Le but de cette journée était de rencontrer des acteurs des logements inclusifs, connaître la définition du logement inclusif, comment parvenir à un créer un tel projet, les différents outils qui peuvent nous aider à en créer un, les barrières législatives pour la création de ce type de projet, etc. Nous avons aussi eu l'occasion en atelier de discuter avec les instigateurs du projet Jangada porté par la Fondation Les Fauteuils Volants.
- Participation le 11 et le 18 juin 2019 à la formation « Développer l'estime de soi chez les enfants : couleur des émotions ». Cette formation avait pour but d'apprendre à permettre l'expression des émotions à travers de l'art, donc l'art thérapie. L'objectif de la formation était d'apprendre et tester des activités artistiques dans un travail de gestion émotionnelle à destination des jeunes.
- Le 21 mars 2019, participation au Colloque « C'est avec qui, qu'on va où ? », organisé par Familles Plurielles.
- Le 19 avril 2019, participation à la conférence d'une personne que nous accompagnons : « Vivre et comprendre le handicap ».

De plus, tant l'équipe enfants que l'équipe adultes, bénéficie de l'intervention d'un superviseur extérieur qui travaille dans les deux équipes de manière distincte. Ces supervisions constituent un espace-tiers offrant aux équipes la possibilité de réfléchir à différentes problématiques institutionnelles. L'objet de ces réunions de supervision est surtout de présenter et d'analyser des cas cliniques dans le but de rechercher des solutions avec l'éclairage d'une personne extérieure à l'équipe ayant une connaissance du secteur handicap, de l'enfance et des familles.

Durant 2019, l'équipe a bénéficié de 8 supervisions.

Aussi, des supervisions individuelles ont été mise en place pour certaines personnes de l'équipe suite à des problèmes rencontrés durant une période de l'année 2019.

## **IX. Modalités et résultats de l'évaluation interne visée à l'article 102 du décret**

Actuellement, nous n'avons pas encore réalisé d'évaluation interne. Nous attendions la réunion avec la COCOF qui devait avoir lieu en mars 2020 afin de mieux cerner les objectifs et résultats attendus par cette évaluation.

Nous pensons, dans un premier temps, évaluer notre méthode de travail lors de la réalisation du Projet Individuel d'Accompagnement (PIA). Comme déjà expliqué plus haut dans ce rapport, c'est un moment d'arrêt sur l'accompagnement effectué par notre service tant au niveau des adultes que des enfants. Durant cette réunion, nous abordons plusieurs aspects de la vie quotidienne de nos bénéficiaires. Nous mettons également en avant leurs besoins, leurs forces, leurs difficultés et fixons de nouveaux objectifs pour l'année à venir. Nous profitons aussi de ce moment pour questionner les bénéficiaires et famille d'accueil sur l'aspect qualitatif et quantitatif de notre accompagnement, afin de le modifier, si nécessaire.

C'est, en particulier, ce dernier aspect que nous souhaiterions plus développer lors de l'évaluation interne. En effet, le PIA étant une longue réunion, nous n'allons pas toujours en profondeur sur l'aspect de notre travail auprès des bénéficiaires. Quand ceux-ci sont contents de l'accompagnement proposé, ils n'abordent pas d'autres points. C'est en équipe que nous devons réfléchir à un petit questionnaire ou questions ouvertes à poser à nos familles et bénéficiaires, en fonction de leur capacité de compréhension.

## **X. Perspectives d'évolution du service, en termes d'activités et d'organisation**

Depuis de nombreuses années nous expliquions dans notre rapport d'activité, le manque de famille d'accueil. En effet, certaines années, nous n'avions aucune famille candidate. Depuis deux ans, et grâce à la communication, nous constatons que de plus en plus de familles nous contactent afin de devenir famille d'accueil ou famille de parrainage. C'est une évolution positive mais qui reste malheureusement entre trop faible. Nous avons beaucoup d'enfants inscrits sur liste d'attente et très peu de famille candidate. De plus, le processus d'agrément des familles dure plusieurs mois. Chaque famille qui se présente n'est pas forcément agréer : ces familles peuvent changer d'avis, nous pouvons estimer en équipe que la famille n'est pas encore prête pour accueillir, ...

Pour pouvoir développer au mieux cette mission, nous avons essentiellement besoin de communiquer sur le manque de famille d'accueil mais aussi faire connaître ce secteur, et plus particulièrement, notre service.

Il est essentiel que le grand public entende parler de La Vague de façon récurrente. Pour cela, mettre en place des campagnes de communication de grande envergure une fois par an serait l'idéal. En 2018, une grande campagne a été lancée sur le réseau de la STIB, ce qui a eu un impact positif non seulement sur les parutions dans la presse mais aussi sur le nombre d'appels, de partages sur nos réseaux sociaux etc.

Devenir famille d'accueil ou de parrainage n'est pas une décision facile qui se prend rapidement : discussions avec les amis, la famille, réflexion parfois longue. Pour cela, il est impératif que les grandes campagnes ne soient pas des « one shot » afin que le public puisse se rappeler de notre association, du manque de familles et prenne ensuite la décision de nous contacter sans devoir faire de grandes recherches.

Outre ces grandes campagnes – idéalement – annuelles, de petites campagnes ciblées devraient voir le jour et ce, plusieurs fois par an, au besoin.

Afin de faire connaître notre association, nous continuerons toujours à organiser des événements (marche annuelle, repas...) et à participer à des salons

Pour réaliser tout cela, nous n'avons actuellement aucun budget dédié à la communication et à la recherche de familles d'accueil. Pourtant, l'un ne va pas dans l'autre. Une bonne communication demande un minimum de budget et une bonne recherche de nouvelles familles ne va pas sans une bonne communication externe.

Par ailleurs, nous souhaiterions re-dynamiser notre service dans sa mission auprès des adultes vivant en logement individuel. Nos accompagnements ont toujours beaucoup de sens et se font depuis de nombreuses années. Mais nous constatons que nous avons insisté sur notre mission d'accompagnement en famille d'accueil et moins en accompagnement en logement. Bien sûr, notre temps de travail n'est pas extensible et il nous faudrait de nouveaux moyens, surtout en termes de temps de travail, pour pouvoir développer nos missions auprès des plus de personnes.

Nous souhaiterions donc avoir, au minimum, un mi-temps supplémentaire car nous dépassons le nombre de personnes que nous sommes censés suivre et les demandes continuent d'affluer. Nous devons inscrire les personnes sur liste d'attente ou les renvoyer vers d'autres services car nous n'avons pas de place. C'est frustrant de ne pas pouvoir répondre aux demandes de personnes dans le besoin car nous savons que l'ensemble du secteur est souvent plein. Ainsi, nous nous rendons compte que certaines personnes ne vont

pas avoir d'aide et de suivi régulier pendant de nombreux mois, voire de nombreuses années.

Le travail en réseau reste un objectif pour notre service, car cela nous permet d'apporter de meilleures solutions/réponses à nos bénéficiaires et nos familles. En effet, être présent et soutenant envers eux, leur apporter un travail de qualité, reste notre première préoccupation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire concernant notre service.

Pour l'équipe de La Vague,

Béatrice David  
Directrice